## DEFINITION DE CAS DES CARENCES EN MICRONUTRIMENTS ET DU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

Déclarer tout enfant ou adolescent de moins de 18 ans (jusqu'à son 18e anniversaire) qui ont un trouble du spectre de l'autisme ET un nouveau diagnostic d'<u>au moins l'une</u> des carences en micronutriments suivantes :

- Carence en vitamine A ou xérophtalmie
  - Scorbut
- Grave carence symptomatique en vitamine D
  Anémie ferriprive sévère
- Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) du patient doit avoir été diagnostiqué par un pédiatre général, un pédiatre du développement, un psychiatre ou un psychologue.

À titre d'information, l'annexe 1 contient les définitions de carences en micronutriments et des valeurs de référence des examens de laboratoire.